

29 Janvier 2019

Monsieur Bucquet

Sauf erreur de notre part, nous constatons entre le comité de suivi de la Chaufferie de La Minais et IBEM, que vous représentez, un fonctionnement très *irrégulier* qui ne correspond pas à vos *engagements* lors de précédentes réunions.

### **ENVOIS des AUTOCONTROLES de COMBUSTION de la chaudière à bois**

- ✓ nous avons bien reçu celui du 24 avril 2018 (avec rappels : mars 2018 - février 2018 - décembre 2017)
- ✓ puis un envoi du 9 novembre 2018 qui reprend les données précédentes en omettant d'ailleurs avril 2018 !
- ✓ donc *concrètement* nous n'avons rien depuis avril 2018. Même si on exclut la saison d'été, vous conviendrez que notre "suivi", déjà modeste, est impossible et cela ne donne pas confiance dans les relations de coopération que nous avons toujours souhaitées.

### **PANNES et ARRETS de la chaudière à bois ( années 2017 -2018 )**

- ✓ le rapport annuel 2017 signale les pannes et les arrêts -très bien.
- ✓ pour 2018 nous avons une information : panne d'électricité d'avril 2018 glanée dans l'annexe du CR de la réunion du 26 juin 2018.
- ✓ depuis : *rien*. Pourtant le 12 janvier 2019 il y a eu un basculement de la biomasse vers le gaz semble -t-il (au bruit des brûleurs) . Pourquoi?

### **CONTROLE APAVE des REJETS ATMOSPHERIQUES**

Ceux-ci ont du être faits. Quand vous sera-t-il possible de nous communiquer les résultats?

### **PREPARATION de la VISITE de la CHAUFFERIE prévue le mardi 12 mars à 14h**

1- Nous souhaitons avoir le temps de consulter le carnet de maintenance de la chaufferie. Vous aviez indiqué que son *bon usage serait renforcé* ( voir réponse de la réunion du 26 juin 2018). Les informations sur le mode d'échantillonnage du bois livré et sa mesure du taux d'humidité nous intéressent toujours particulièrement. (Vous vous êtes engagé à fournir ces données dans le rapport annuel de la DSP, mais maintenant il faut attendre celui de 2018! )

2- A cette occasion nous souhaitons avoir accès :

2-1 Au contrat passé avec l'entreprise DUFEU

2- 2 Nous voudrions savoir quel est le cahier des charges pour le combustible fourni .

Dans le CR de la commission des usagers du 27 novembre 2018, IDEX précise que le bois livré est constitué à *100% de plaquettes forestières* et pas de bois de récupération. Dans le Diaporama projeté à cette même réunion la plateforme de l'entreprise Dufeu est citée et en dessous "*bois provenant des chantiers avec le conseil général et de collecte de récupération*"

On ne comprends pas très bien.

2- 3 Toujours dans ce compte rendu M. Chauré s'étonne du port de masques de protection lors de la livraison de bois ce qui est très louable. Cependant cela nous amène à vous demander le *% de poussières fines dans les lots le bois livré* .

2- 4 Avez-vous une fiche qualité des plaquettes forestières ( traçabilité- % d'humidité - granulométrie ) et un schéma simple de leur chaîne de contrôle. Quel est le chemin accompli par ces plaquettes entre leur origine et leur stockage sur la plateforme.

3 - Nous vous demanderons également lors de cette visite des informations détaillées sur les cendres produites par la chaufferie.

Le comité de suivi de la chaufferie : R. Chauré - C. Isidore - D. Potiron